

OBJET

AMENAGEMENT
ET URBANISME -
Cession d'un
immeuble 4 rue du
Vivier.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/03/2022

Date d'affichage :
01/04/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum :16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2022 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Alexis GRANDIN représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

L'immeuble situé 4 rue du Vivier à Saint-Quentin, cadastré AZ 400 pour 87 m² et appartenant au domaine privé communal, ne présentant plus d'intérêt pour la Ville, a été mis en vente sur la plateforme Agorastore, spécialisée dans la vente aux enchères en ligne, suivant une mise à prix de départ 10 000 € (hors commission).

Il s'agit d'un immeuble à usage d'habitation, très dégradé, d'une superficie habitable de 91 m², à réhabiliter entièrement.

Ainsi, aux termes de la procédure, la meilleure enchère émane de Madame Gratiennne AME, à savoir une offre de 21 000 € (prix net vendeur), montant conforme à l'estimation de France Domaine (hors frais et taxes). Il est par ailleurs précisé que les garanties apportées par l'acquéreur sont estimées satisfaisantes pour finaliser cette cession.

Cette transaction sera entérinée par un compromis de vente, sous conditions suspensives que l'acquéreur obtienne les autorisations administratives et

financières nécessaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la vente au prix de 21 000 € (hors frais d'Agorastore) de l'immeuble appartenant à son domaine privé et à usage d'habitation situé 4 rue du Vivier à Saint-Quentin, cadastré AZ 400 de 87 m², à Madame Gratienne AME ou à toute personne morale s'y substituant et ce, aux conditions exposées dans le présent rapport ;

2°) de conditionner la réalisation de la vente à la levée des conditions suspensives présentes à l'avant-projet ;

3°) de charger le notaire du vendeur d'établir l'acte notarié correspondant, étant entendu que les frais d'acte et honoraires du notaire et d'Agorastore seront à sa charge ;

4°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20220328-56285-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 avril 2022

Publication : 1 avril 2022

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

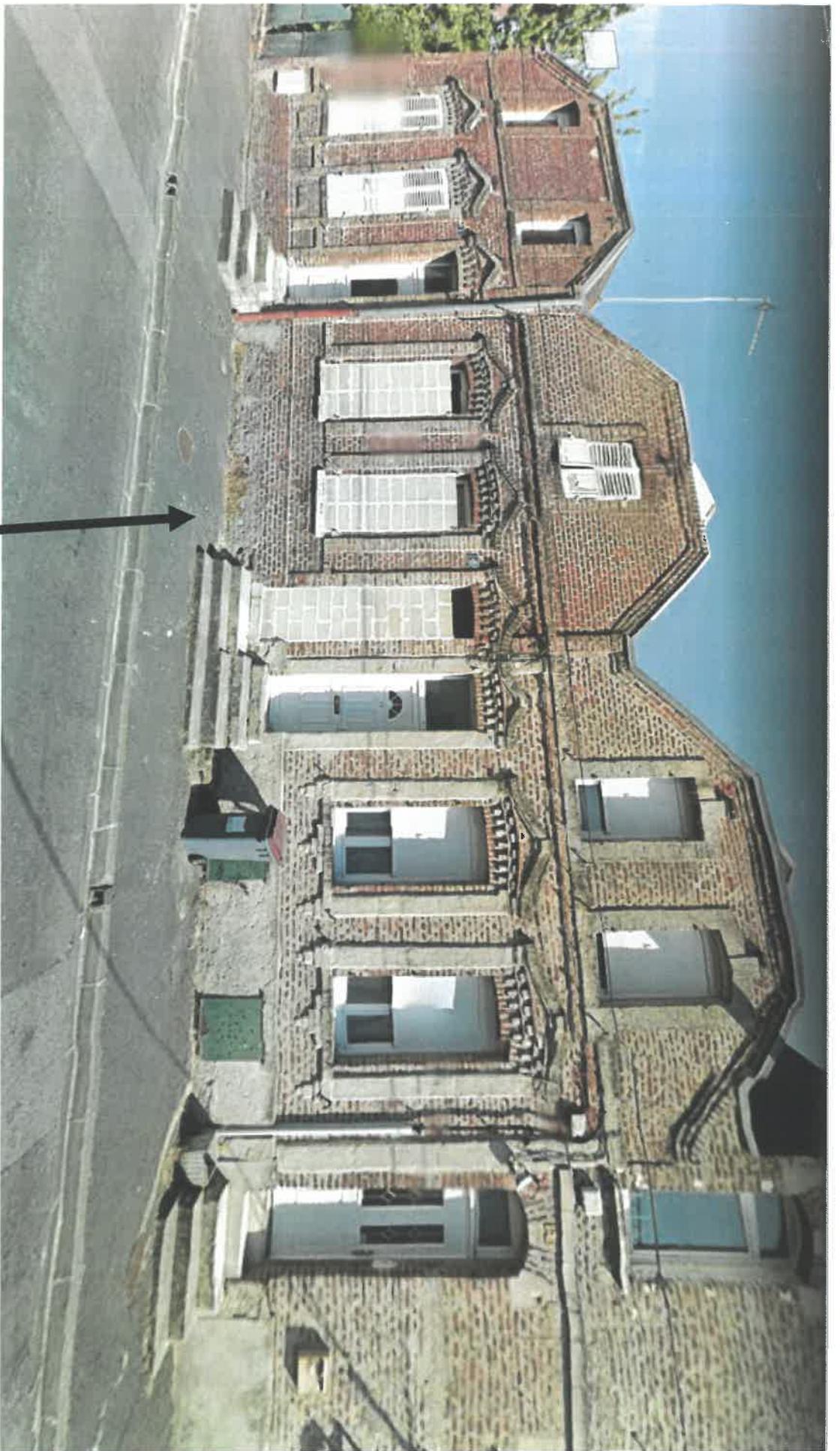


N
échelle 1:840

Édition du : 26/01/2022

Par : foncier

Sources :
Cadastré © D.G.F.I.P. - (Version Nov. 2019)



Maison 4 rue du Vivier à Saint-Quentin (02100)